



Samu-Urgences de France

<http://www.samu-urgences-de-france.fr>

Tarifs 2012

Nom Prénom Statut et Qualif. Pro.
 Date de naissance Profession
 Hôpital Service
 Adresse Pro.
 Adresse Perso.
 Adresse réception courrier ? Pro Perso E.mail @

Adhésion Samu-Urgences de France

Médecin (1ère adhésion : 67 €, renouvellement 103 €, étudiant 51 €)
 Parm, Ambulancier, Infirmier, ... : 26 €

J'adhère simultanément à Samu-Urgences de France et à la SFMU

Médecin 188 € - étudiant 92 € *et je bénéficie d'une réduction*
 PARM, Ambulancier, Infirmier ... : 51 € *sur mon adhésion à SUDF (fiscalement déductible)*



Abonnement à la Revue des SAMU (réservé aux adhérents SUDF à jour de cotisation) *

Médecin (1er abonnement : 40 €, renouvellement 55 €, étudiant 40 €)
 PARM, Ambulancier, Infirmier : (tarif unique 40 €)
 * DOM-TOM, CEE, étranger : ajouter 17 € au tarif de l'abonnement

Contrat d'assurance UNASPSS

	Médecin	Étudiant	Bénévole	
	60 €	38 €	28 €

Le présent contrat garantit aux membres du SAMU le paiement de prestations en cas de réalisation des risques décès -invalidité permanente ou partielle, consécutive à des accidents corporels survenus du fait ou à l'occasion des interventions effectuées dans le cadre des activités exercées au sein des SAMU-SMUR.

GARANTIE en cas de DÉCÈS : 125% du salaire annuel plafond de la sécurité sociale. GARANTIE en cas d'INCAPACITÉ PERMANENTE TOTALE ou PARTIELLE : 250% du salaire annuel plafond de la sécurité sociale pour un pourcentage égal à 100% ou d'une fraction de ce capital proportionnelle au pourcentage d'invalidité si l'invalidité est partielle (selon barème) (mentionner si vous êtes gaucher)

Je soussigné(e), Catégorie ? PERMANENT* ÉTUDIANT* BÉNÉVOLE* (rayer la mention inutile)

Déclare adhérer à L'UNION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL ET DES SECOURISTES DU SAMU

Le BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSURANCE SERA

Fait le : à

Signature

(*En cas de réalisation du contrat, cette mention devra être justifiée par le directeur de l'établissement.
 En cas de DÉCÈS, le capital est servi au bénéficiaire désigné ou à défaut par priorité au conjoint survivant non divorcé, ni séparé de corps judiciairement, à défaut aux enfants de l'assuré, à défaut à ses héritiers, à défaut à ses ayants-droits)

Paiement à l'ordre de Samu-Urgences de France
à effectuer de préférence à l'aide de <http://www.samu-de-france.fr/bow>
 (paiement en ligne possible)

et/ou à adresser à : Dr Frédéric BERTHIER, SAMU 44 - CHU, BP 1005, 44093 NANTES Cedex 1